Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de
MONTAGNY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023-05-12-001

SEANCE du 5 Décembre 2023

DATE DE CONVOCATION

20/11/2023
DATE D'AFFICHAGE

20/11/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Objet : Avenant N°3 à la convention avec l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local des Territoires de l'Oise) Opération « La petite Molière »

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
07 DEC. 2023

et publication ou notification
du
08 DEC. 2023

Le Maire,

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-trois, le 5 décembre à 20 heures 30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire.

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, GESSAT Cécile, PASCOT Aurélie, DEMORICE Hélène, DEVOUASSOUD Eric, BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine

Absents excusés : Didier DOULUT

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant N°3 à la convention de portage financier entre l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise & Aisne (EPFLO) et la commune de Montagny-en-Vexin portant sur l'extension du périmètre d'intervention et l'actualisation du montant d'engagement.
Il propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'extension du périmètre d'intervention de l'EPFLO sur son territoire en vue de l'acquisition du bien situé au lieu-dit « La petite Molière » et référencé au cadastre parcelle AD N°182,
- D'approuver l'enveloppe complémentaire de 160 000 € (soit 150 000 € de travaux et 10 000 € d'acquisition) portant le montant d'engagement à 410 000 € pour cette opération.
- D'approuver le projet d'avenant à la convention de portage financier et ses annexes, joints à la délibération du Conseil Municipal,
- De l'autoriser, lui ou son représentant qu'il désignerait expressément, à signer et exécuter l'avenant à la convention de portage foncier et tout document relatif à cette affaire.

Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13
La délibération est adoptée.

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Maire
Loïc TAILLEBREST
Le 6 décembre 2023

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20230512001**
Objet :	**Avenant N°3 à la convention avec l'EPFLO - Opération "La petite Molière"**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20230512001.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	651.6 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : avenant 3.pdf Nom métier : 73_CO-060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 décembre 2023 à 10h18min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 décembre 2023 à 10h18min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 décembre 2023 à 10h21min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 décembre 2023 à 10h21min12s	Reçu par le MI le 2023-12-07

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE

Commune de Montagny en Vexin
Lieudit « La Petite Molière »
(Section AD n° 73, 75, 77, 134, 135, 182

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL
DES TERRITOIRES OISE & AISNE

Avenant n° 3
Convention de Portage Foncier

entre
l'Etablissement Public Foncier LOcal
des territoires Oise & Aisne
(EPFLO)

et

La Commune de Montagny en Vexin

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE

PROJET

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE

Avenant n° 3 à la Convention de Portage Foncier entre L'Etablissement Public Foncier LOcal des territoires Oise & Aisne (EPFLO) et la Commune de Montagny en Vexin Portant sur l'extension du périmètre d'intervention et l'actualisation du montant d'engagement

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 324-1 et suivants 221-1, L 221-2, L300-1, L.213.3,

VU, l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 portant création de l'EPFLO,

VU, l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2021 et son annexe 1 portant extension du périmètre de l'EPFLO,

VU, la délibération de l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier Local du département de l'Oise en date du 14 mars 2018 portant adaptation des statuts et changement de sa dénomination en Etablissement Public Foncier LOcal des territoires Oise & Aisne.

VU, la délibération CA EPFLO 2022 14/12-2 portant élection du Conseil d'Administration,

VU, la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFLO en date du 7 décembre 2007 portant nomination de son Directeur Général,

VU, les statuts de l'EPFLO,

VU, la délibération CA EPFLO 2019 26/11-32, portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur le Directeur de l'EPFLO,

VU, la délibération CA EPFLO 2018 28/11-2 adoptant le Programme Pluriannuel d'Intervention 2019-2023,

VU, la délibération CA EPFLO 2022 22/06 - 2 adaptant les Clauses Générales de portage,

VU, l'ordonnance en date du 26 mai 1997 désignant le service du Domaine en qualité d'administrateur provisoire de la succession.

VU, la désignation du liquidateur de la société Cabines Silva Tavares, Me Julie HERMONT, par le Tribunal de Commerce de Beauvais en date du 8 décembre 2020.

VU, la cessation de l'activité de l'installation classée en date du 29 janvier 2021

VU, la notification de la cessation d'activité en date du 23 juillet 2021.

VU, le rapport de visite de la DREAL en date du 29 juillet 2021,

VU, la lettre-avis du Domaine en date du 6 février 2023, adressée à l'Établissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne, concernant l'acquisition d'un terrain avec friches industrielles classée ICPE dans le cadre d'une opération de portage ;

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE

VU, l'ordonnance du Tribunal Judiciaire de Versailles rendu le 5 juillet 2023 autorisant la cession au profit de l'EPFLO

VU, la délibération CA EPFLO 2020 ++/++-++ en date du ++++, autorisant la signature d'un avenant n° ++ à la convention de portage,

CONSIDERANT, que la commune de Montagny-en-Vexin souhaite dynamiser l'offre de logements afin de proposer à la population un parcours résidentiel de qualité et de favoriser la mixité sociale sur le territoire communal.

CONSIDERANT, que l'EPFLO procède à l'acquisition pour un montant de 10 000 €, d'une emprise foncière en friche d'une superficie globale de 4 792 m² située au « La Petite Molière » à MONTAGNY-EN-VEXIN, parcelle cadastrée section AD n°182, dans le cadre d'une convention de portage foncier CA EPFLO 2017 27/06-8/C161.

CONSIDERANT, qu'afin de permettre la requalification de ce site industriel et de contenir les risques pour la sécurité publique liés à cette friche, il convient d'engager un montant complémentaire de travaux d'un montant de 150 000€ pour le nettoyage et curage puis désamiantage et démolition.

ENTRE :

L'Etablissement dénommé **« Etablissement Public Foncier LOcal des territoires Oise & Aisne » (EPFLO)**, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège se trouve à Beauvais, 28 rue Jean-Baptiste Godin, identifié au Répertoire des Entreprises sous le n° SIREN 498 408 392,

Représenté par Monsieur Jean-Marc DESCHODT, demeurant professionnellement
PAE du Haut Villé « 28 rue Jean Baptiste Godin » - Beauvais (Oise),
Nommé à partir du 14 janvier 2008 aux fonctions de Directeur dudit établissement par délibération de son conseil d'administration en date du 7 décembre 2007,

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa qualité de Directeur en vertu de l'article 16 des statuts de l'EPFLO et des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme et de la délibération du CA EPFLO 2023 11/10-++.

Ci-après dénommé **« l'EPFLO »,**

ET :

La Commune de Montagny en Vexin, régulièrement représentée par son Maire en exercice, Monsieur Loïc TAILLEBREST,

Spécialement autorisé aux termes d'une délibération du conseil municipal de Montagny-en-Vexin, en date du ++++, rendue exécutoire le +++++.

Ci-après dénommée **« le Bénéficiaire du portage »**

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La commune de Montagny-en-Vexin souhaite dynamiser l'offre de logements afin de proposer à sa population un parcours résidentiel de qualité et de favoriser la mixité sociale sur le territoire communal.

Dans ce contexte, l'EPFLO a conclu avec la commune de Montagny en Vexin une convention de portage foncier CA EPFLO 2017 27/06-8/C161 en vue de la maitrise foncière d'un site en friche.

Une première acquisition a pu être réalisée le 1er décembre 2020, comprenant les parcelles cadastrées section AD n° 75, 77 et 135, pour une surface d'environ 2, 2 ha.

En parallèle, une promesse de vente a été conclue pour les parcelles cadastrées section AD n° 73 et 134, donnant lieu à la signature d'un avenant n°1 à la convention. Néanmoins, le propriétaire refusant la régularisation de l'acte, un contentieux est en cours concernant ce bien en liquidation judiciaire.

Pour compléter l'acquisition des biens dans ce secteur, l'EPFLO est en passe de régulariser, pour un montant de 10 000 €, l'acquisition d'une emprise foncière d'une superficie globale de 4 792 m² située au lieudit « La Petite Molière » à MONTAGNY-EN-VEXIN, parcelle cadastrée section AD n°182.

Cette acquisition a réalisé auprès des Domaines pour cause de succession vacante va permettre la requalification de cet ancien site industriel sur une emprise totale de 3,45 ha et de contenir les risques pour la sécurité publique liés à cette friche. Il conviendra d'engager rapidement les travaux de nettoyage et de curage puis de désamiantage et de démolition.

Ces travaux nécessitent un montant complémentaire estimé à 150 000 €. Il est ici précisé que cette somme inclue les coûts annexes liés à ce type de travaux (diagnostics plomb, amiante et déchets avant démolition, maîtrise d'œuvre, constat d'huissier et bornage notamment).

Tableau récapitulatif

Convention / Avenant	Date de signature	Enveloppe d'acquisition	Enveloppe de travaux	Enveloppe Totale
Convention CA EPFLO 2017 27/06-8/C161	24 août 2017	50 000 €	0 €	50 000 €
Avenant n°1	25 octobre 2018	50 000 €	0 €	100 000 €
Avenant n°2	23 janvier 2020	0 €	150 000 €	250 000 €
Avenant n°3	**Objet du présent**	**10 000 €**	**150 000 €**	**410 000 €**
TOTAUX		**110 000 €**	300 000 €	

Ainsi, la somme de 160 000 €, dont 150 000€ de travaux, a été engagé par le conseil d'administration au titre de l'axe 1 « Soutenir les politiques locales de l'habitat » du programme pluriannuel d'intervention 2019-2023 en vue de ces travaux de proto aménagement.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du portage

- **Emprise de l'opération suite à l'extension du périmètre**

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE

L'opération concerne les parcelles ci-après listées et telles que précisées dans le plan parcellaire figurant en annexe.

Section	Numéro	Lieudit / Adresse	Contenance cadastrale
AD	75	La Petite Molière	1ha 64a 60ca
AD	77	La Petite Molière	30a 10ca
AD	135	La Petite Molière	26a 99ca
AD	73	La Petite Molière	48a 55ca
AD	134	La Petite Molière	26a 69ca
Parcelle supplémentaire, objet de l'avenant n°3			
AD	182	La Petite Molière	47a 92ca
Soit une contenance totale d'environ			**3ha 44a 85ca**

- **Bénéficiaire et durée du portage**

Le portage de l'opération est effectué pour le compte de la Commune de Montagny en Vexin. Cette dernière s'engageant au rachat des biens acquis par l'EPFLO à l'issue de la durée de portage fixée à 5 ans, à compter de l'acquisition des parcelles par l'EPFLO.

- **Programmation prévisionnelle :**

Réalisation d'un projet d'aménagement à vocation d'habitat.

- **Actualisation du montant d'engagement :**

Eu égard à l'extension de périmètre, aux nouvelles acquisitions à prévoir et aux travaux à réaliser, une enveloppe d'acquisition complémentaire de 10 000 € et une enveloppe de travaux complémentaire de 150 000 € sont engagées portant un montant d'engagement global de **QUATRE CENT DIX MILLE EUROS (410 000 €).**

Article 2 - Date d'entrée en application

Le présent avenant n° 3 à la convention de portage foncier CA EPFLO 2017 27/06-8/C161 prendra effet à sa date de signature.

Article 3 – Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention CA EPFLO 2017 27/06-8/C161 signée entre l'Etablissement Public Foncier LOcal des territoires Oise & Aisne et la Commune de Montagny-en-Vexin, le 24 août 2017 et les avenants n°1 et 2, restent inchangés.

Fait à Beauvais le,

Le Directeur de l'EPFLO — Le Maire de Montagny-en-Vexin

Jean-Marc DESCHODT — Loïc TAILLEBREST

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE

ANNEXES :

- Plan de situation
- Plan cadastral
- Délibération CA EPFLO 2023 11/10-++ (Extrait)
- Clauses Générales de Portage des biens, actualisées au 22 juin 2022

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE

Plan de situation

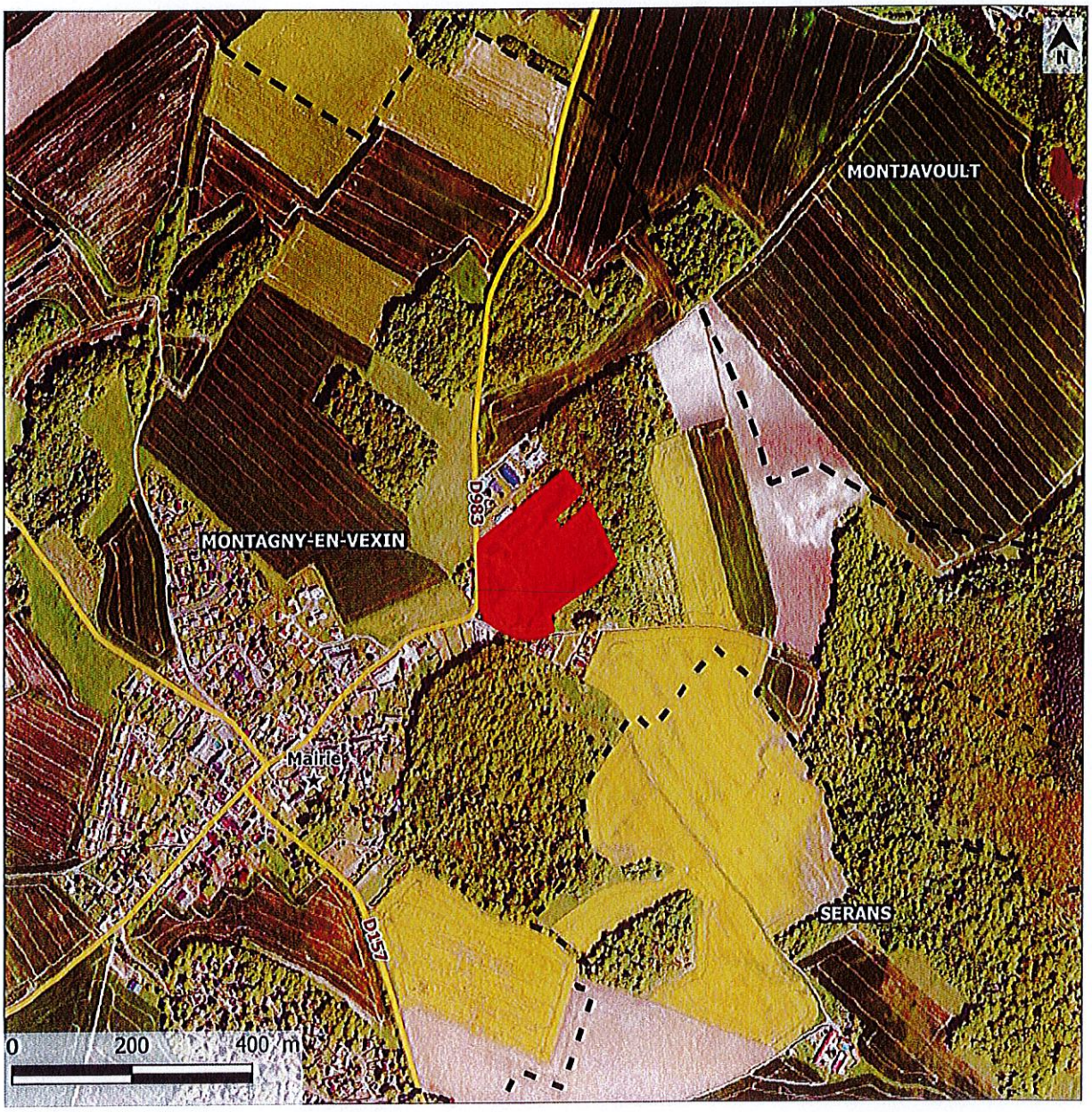

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20231205-DEL20230512001-DE

Plan cadastral

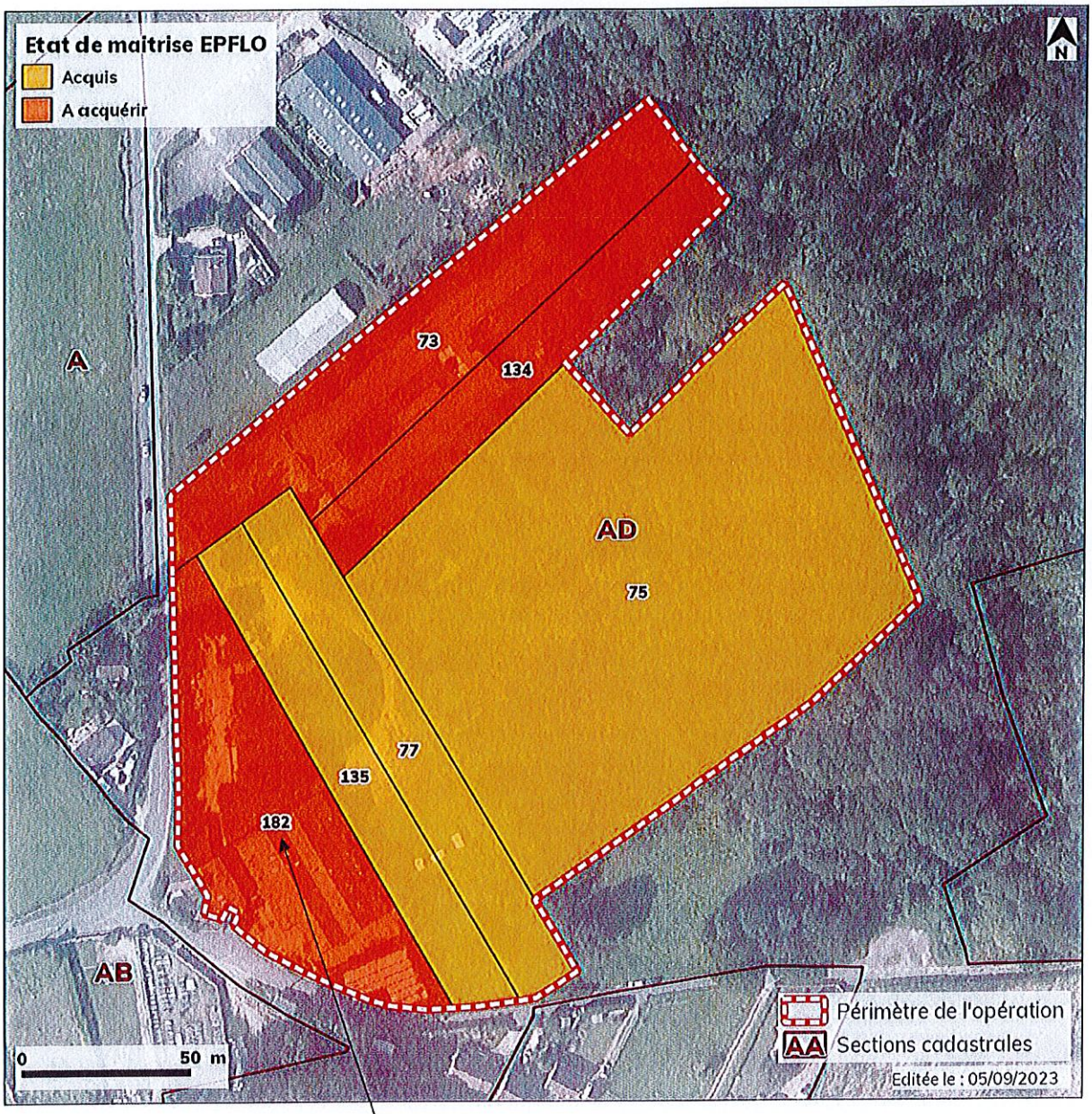

Extension de périmètre